

que Sa Majesté soit obligée de prendre, Elle conservera jusqu'au dernier moment, les principes qui vous ont attiré tant de marques de l'affection qu'Elle a toujours eue pour votre République. V. H. P. pourront se rappeler, qu'ayant été choisi par le Roi, pour me rendre auprès d'Elles, j'y arrivai il y a 19 ans, dans les circonstances que la Cour de Vienne venoit de former l'établissement d'une Compagnie à Ostende, dont le Commerce auroit détruit celui de vos Sujets. Cette Cour, peu touchée de la foi des Traités, & oubliant les obligations encore récentes qu'Elle vous avoit, se conduisoit envers vous, suivant son principe invariable de rapporter tout à ses intérêts particuliers, & de croire que quand on s'est sacrifiée pour Elle, on est suffisamment récompensé par le mérite d'avoir travaillé pour sa grandeur. Enflée du degré de puissance auquel Elle étoit montée par vos efforts, pendant une guerre de 12. années, Elle tiroit avantage de l'affoiblissement de vos forces, (triste fruit de tout ce que vous aviez fait en sa faveur) pour fouler aux pieds les stipulations sous lesquelles vous lui aviez remis les Pays-Bas. Elle formoit dans votre voisinage, l'établissement d'un Commerce dans les Indes, qui devoit anéantir le vôtre. Elle ne répondoit à vos plaintes & à vos représentations, que par des hauteurs & d'injustes refus. Envain la Cour Britannique, animée par le même intérêt de Commerce que V. H. P. joignoit ses instances aux vôtres. Son appui vous étoit inutile. La Cour de Vienne n'eut, pour ne rien dire de plus, que de l'indifférence à vous faire éprouver de sa part, jusqu'au moment où elle vit la France prendre en main votre cause. Je fus chargé par le Roi mon Maître de vous présenter une main secourable. Ce furent les premières fonctions de mon ministère
auprès